Aménagements des épreuves d'examen et de concours **[1]**

Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap : modification
Circulaire du 14 mars 2022
Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 14 du 7 avril 2022
Cette circulaire a pour objet d'actualiser et de remplacer les annexes de la circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et des adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap. Les annexes de la présente circulaire entrent en application à compter de la session 2023 des examens et concours de l'enseignement scolaire.
Consulter la circulaire (Bulletin officiel de l'Éducation nationale) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagements-des-%C3%A9preuves-dexamen-et-de-concours
[2] https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo14/MENE2204112C.htm